VILLENEUVE
la-Garenne

AFFAIRE N°1

Service Sécurités Juridiques

PV COMMISSION ETHIQUE EXTRA-MUNICIPALE

SEANCE DU 23 MARS 2023

<u>OBJET :</u> APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ETHIQUE EXTRA-MUNICIPALE DU 16 JANVIER 2023

Il est demandé à la commission de bien vouloir approuver le compte rendu du 16 janvier 2023.

LA COMMISSION ETHIQUE EXTRA-MUNICIPALE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 38/0165 en date du 17 décembre 2020 approuvant la charte éthique,

Vu la délibération du Conseil municipal n°1/207 en date du 17 juillet 2021 relative à la modification de la délibération n°1/0097 relative à la création d'une commission d'éthique,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2/208 en date du 17 juillet 2021 relative à la désignation de deux villénogarennois membres de la commission éthique extra-municipale,

Ouï l'exposé de Monsieur PERICARD,

APPROUVE LE COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ETHIQUE EXTRA-MINICIPALE DU 16 JANVIER 2023

Le Président,

Arnaud PERICARD, 4ème Maire-adjoint chargé de l'éthique et de la déontologie en matière d'action publique, des affaires juridiques et de l'évaluation des politiques publiques

MAIRIE de VILLENEUVE-la-GARENNE (Hts de Seine) - 92 - 6 - 9 -

VILLENEUVE
la-Garenne

Service sécurités juridiques

AFFAIRE N°2

PV COMMISSION ETHIQUE EXTRA-MUNICIPALE

SEANCE DU 23 MARS 2023

<u>OBJET :</u> PRESENTATION D'ASSOCIATIONS VILLENOGARENNOISES QUI RECEVRONT UNE PREMIERE SUBVENTION 2023

L'association GORILLA VILLENEUVE THAI a été créée le 29 juin 2022. Son Président, Monsieur Tarek MOUHOUB, a raconté l'histoire de son association, ses motivations, son partenariat avec la Commune et les raisons pour lesquelles il demandait une subvention d'un montant de 30 000€.

L'association AML, créée le 10 janvier 2021 représentée par Madame Amel MIR en qualité de Présidente est venue présentée son association en intervenant sur 4 pôles d'action notamment l'humanitaire (avec les Maraudes hebdo durant lesquelles 5 000 repas ont été distribués), le recyclage de jouets, la jeunesse (100 adhérents dont 30% de villénogarennois et le reste venant d'autres villes, 30 bénévoles, la réussite éducative...) et l'intergénérationnelle à travers l'interculturelles et l'interreligieux. L'association aide d'autres associations.

Le Président de l'association SOLIDARITE START UP, Monsieur Taha SARHAN, a expliqué ces actions itinérantes avec la Faculté de Nanterre, ces liens avec la FABRIK, la MISSION LOCALE, le CLUB D'ENTREPRISES. Cette association cible les jeunes de 18-25 ans pour développer leur esprit d'entreprenariat et de leur donner les clés de la réussite à la conduite d'une création d'une société.

LA COMMISSION ETHIQUE EXTRA-MUNICIPALE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 38/0165 en date du 17 décembre 2020 approuvant la charte éthique,

Vu la délibération du Conseil municipal n°1/207 en date du 17 juillet 2021 relative à la modification de la délibération n°1/0097 relative à la création d'une commission d'éthique,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2/208 en date du 17 juillet 2021 relative à la désignation de deux villénogarennois membres de la commission éthique extra-municipale,

Ouï l'exposé de Madame ARIF,

CONFIRME AVOIR RECU LES ASSOCIATIONS GORILLA VILLENEUVE THAI, AML ET SOLIDARITE START UP

Le Président,

Arnaud PERICARD, 4ème Maire-adjoint chargé de l'éthique et de la déontologie en matière d'action publique, des affaires juridiques et de l'évaluation des politiques publiques